



L'Association TANKA
S.O.S Chevaux, Anes et Poneys.
Chemin du Virounours. 06440 Peille
Tel : 06.26.82.02.67.

Association a but non lucratif régie par la loi du 1° juillet 1901.
Déclarée auprès de la Préfecture des Alpes Maritimes sous le n°0062025310.

« Convention de Parrainage de Cœur. »

La Convention de Parrainage de Cœur est établi pour les Animaux qui ne Peuvent Pas Etre Adoptés suite à des Problèmes de Santé ou de Comportement...

Elle permet aux Animaux de pouvoir rester au Refuge, de recevoir Tout les Soins Médicaux dont-ils on besoin, d'être Soigner, Choyer, Aimer et Respectés !

Sans cette Aide Financière Rien n'est Possible, Nous n'avons pas les Moyens de Tout Assumer !

Sans Vous nous ne Pouvons Rien Faire ! Ensemble Nous Pourrons les Aider, alors unissons nos forces et notre argent pour leurs venir en Aide...

Si comme Moi vous souhaitez Aidez un Animal, qui en a Vraiment Besoin et qui Vous Touche !

Remplissez ce Formulaire qui leurs Ouvrent le droit aux Bonheurs Inscrivez le Nom de Votre Protégés, définissait le Montant que vous souhaiter lui apporter ainsi que son mode de règlement,

« Le Parrain ou la Marraine. » Souhaite Apporter Son Aide à l'animal :

*Dénommé.....

*Mme Mr Mlle,

*Domicilié (e)

* Mail ou Amis Facebook..... Téléphone.....

Il est rappelé:

- **Que l'Association est propriétaire de l'animal..... et le restera !**
Que l'Animal est hébergé dans les installations de l'Association et qu'il n'est pas Adoptable suite à des Problèmes Médicaux ou de Comportement...

« **Le Parrain ou la Marraine.** » pourra s'il le souhaite, venir le voir, le brosser, l'aimer, le sortir en longe, si son état le permet. Il pourra aussi aider l'Association pour les taches d'entretien de cet animal.
- **Pour Les personnes de longues distances,** elles pourront à tout moment contacter l'Association afin de participer aux mieux à la vie de l'animal.
- L'Association s'engage à Vous envoyer chaque mois des nouvelles de votre Filleul (le).

Il est Convenu ce qui suit :

La Marraine ou le Parrain versera à l'Association Tanka, la somme de Euro, représentant le montant de sa participation pour son Filleul (le).

*cette somme sera versée : (1) Chaque Mois.

* Versement décidé par Vous.....*Précisez.

(1) Par Virements

Par Chèques

Par Paypal

- La présente convention est conclue pour une période non défini, nous vous demandons de nous prévenir un peut avant en cas d'Annulation de cette engagement.
- Les personnes mineures doivent obligatoirement faire remplir et signer la partie ci dessous par un des 2 parents.

Monsieur, Madame, Mademoiselle..... Mère ou Père (1) de
..... A bien pris connaissance des conditions et accord pris par ce contrat, et
accepte ces conditions.

Fait à, le

(1) Rayer les mentions inutiles.

* Remplissez les Blancs

Signatures :

De la Présidente.

Du Parrain ou Marraine